

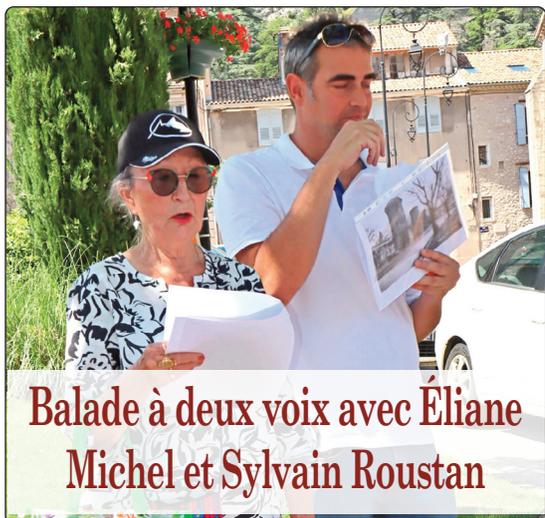
Du samedi 13 au vendredi 19 juillet 2024
N°4033 (142^e année)

Depuis 1883
Journal Positif

Sisteron Journal & Val de Durance

www.sisteronjournal.com

Journal d'intérêt local culturel, sportif, commercial et d'annonces légales



Balade à deux voix avec Eliane Michel et Sylvain Roustan



On a parlé gastronomie et inclusion à l'école hôtelière



Les pieds sur terre... la tête dans les nuages !

LES JOURNÉES ESTIVALES DU FAIT-MAIN

Dans les rues commerçantes les samedis :

Samedi 13 juillet
Samedi 24 août

SISTERON CENTRE-VILLE

Démonstrations - Mode Bijoux
Artistes - Artisans - Ateliers Déco



Premier festival de musiques d'auteurs à Bourg Reynaud

BUT vos envies sans attendre

Jusqu'à **-50%** sur la literie*

DU 18 JUIN AU 12 AOÛT 2024

Retrouvez toutes les plus grandes marques

HYUT FAUBOURG
DREAMÉA
SIMMONS
EPECA
FLEX
DODO
BULTEX

SUD EST MÉDICAL
Matériel médical - Orthopédie
Bien-être - Confort

AP VITAL SANTÉ

VENTE - LOCATION
LIVRAISON À DOMICILE

04 92 62 66 50

2 avenue du Stade
04200 Sisteron

Certifié ISO 9001

*Sur une sélection de produits. Voir produits concernés et leurs réductions en magasin et sur but.fr

Sisteron - 1 allée des Cèdres, Parc Commercial Val Durance
Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h. Le samedi de 9h30 à 19h

Quand la vie ne tient qu'à une mauvaise interprétation d'un radiologue !!!



Saviez-vous que le journal ne devait pas paraître cette semaine et durant une bonne période ? Il m'est arrivé une chose juste improbable en fin de semaine dernière, qui devait me contraindre à prendre un certain recul. Ceux qui me connaissent savent qu'à mes 19 ans, en 1990, j'ai été greffé du cœur. Devaient s'en suivre deux autres opérations à cœur ouvert très lourdes, mais le corps chirurgical de Cantini à Marseille, notamment le professeur Vaillant, m'a sauvé la vie à trois reprises. Les médicaments anti-rejets, essentiels pour rester en vie, ont toutefois abîmé mes reins et, en 2001, j'entrais en dialyse à Manosque puis à Sisteron. 3 ans plus tard j'étais appelé pour une greffe rénale. Le greffon aura tenu 20 années avant d'abdiquer. Un retour d'urgence en dialyse s'est avéré impératif en janvier 2024. C'est un lourd processus pour retrouver mes forces et mon dynamisme. Vendredi dernier, le 5 juillet, en sortant de dialyse, je suis entré directement aux urgences de Manosque car mon état était très inquiétant, certainement une belle infection au niveau de l'abdomen. Après un scanner de contrôle, on m'annonce que j'ai visiblement un cancer très développé et que ce week-end pourrait bien

être pour moi le dernier. On me demande alors de faire venir ma femme pour qu'elle signe les papiers pour l'intubation ou pas, la réanimation ou pas...

Une demi-heure se passe et les médecins urgentistes reviennent en me disant que le chirurgien de l'hôpital ne confirmait pas l'analyse du radiologue. J'ai alors signé une décharge afin de rentrer chez moi. Ma fille Jordane, qui est infirmière, s'est occupée de moi tout le week-end en m'injectant par voie intraveineuse un puissant antibiotique. Tous les enfants sont restés avec moi, à mes côtés, la famille, les amis proches, et énormément de gens ont manifesté leur compassion. Le samedi matin la famille du Sisteron Journal s'est réunie afin que j'annonce la mauvaise nouvelle, mais que je restais déterminé à me battre. Nous avons ensemble décidé de suspendre un temps le journal.

Le lundi je devais donc rentrer à l'hôpital après ma dialyse, pour une période indéterminée, afin de réaliser tous les examens nécessaires. J'étais accompagné de ma femme qui, vous vous en doutez bien, a subi un choc émotionnel intense. Je pensais partir rapidement sur Marseille, mais finalement le taux de CRP (qui indique une infection) est passé de 370 vendredi à 140 lundi, ce qui indique que l'antibiotique fonctionne parfaitement. Le Dr qui s'occupe de moi à la dialyse était très en colère à l'encontre du radiologue qui selon toute vraisemblance, tenez-vous bien chères lectrices et chers lecteurs, a fait une erreur de diagnostic entre un cancer en phase terminale et de l'ascite (accumulation de liquide dans l'abdomen).

Au final j'ai eu une grosse infection urinaire !!! Je continue donc mon traitement antibiotique par injection jusqu'au lundi 15 juillet, et normalement tout devrait rentrer dans l'ordre.

Mardi 9 juillet, j'ai contacté l'équipe du Sisteron Journal en proposant de sortir un journal dès ce samedi. Je n'ai pas tardé à recevoir les articles nécessaires pour assurer la prochaine publication : « La famille du Sisteron Journal est la meilleure au monde ! »

Depuis plus de 35 ans que je fréquente les hôpitaux, on ne me l'avait pas encore faite celle-là !!!

Je tiens à remercier les nombreux abonnés qui m'ont envoyé un message de soutien.

Patrice Vernet

Courrier de lecteur

Hommage à Henri Décaroli

55 ans d'amitié et de respect mutuel ne peuvent être effacés par le départ de cet Homme qui, aura marqué une longue période particulièrement dans les Alpes de Haute-Provence et surtout à Sisteron. Un peu perdu, dénué de ressources, j'ai eu l'opportunité d'être appelé par Henri Décaroli en 1969 en qualité de mécanicien auto au Garage Renault de Sisteron. L'accueil humain et chaleureux m'a été offert par le couple Décaroli ; une chambre d'hôtel m'avait été réservée ainsi qu'une pension en restaurant, tout cela prépayé.

Admis sympathiquement au sein de l'équipe des professionnels, j'ai vite compris que l'ambiance cordiale était indéniablement voulue et pilotée par Henri. Un comportement qui ne cachait pas d'approche paternaliste exacerbée, mais qui se voulait conviviale et collaborative, et se retrouvait, lorsqu'à 7 heures du matin à l'arrivée, Henri balayait l'atelier avant l'ouverture. Couple exceptionnel s'il en est, les deux années passées au service de Monique et Henri Décaroli sont classées parmi mes meilleurs souvenirs. Ces 'gens-là' ne comptabilisaient pas les heures de présence ou d'absence, mais n'oubliaient

jamais de rémunérer la moindre intervention au profit du garage. Ni retenues ni sanctions et nous n'en abusons pas.

Pour l'anecdote, en 1971, Henri a eu la générosité de m'autoriser à prendre une journée rémunérée pour passer un concours à Marseille : « *Tâchez de réussir, sinon demain matin au boulot !* » J'ai fait honneur à son souhait et Monique et Henri, qui ont été témoins à mon mariage, nous ont vus quitter la région pour la carrière qui m'a amené à la direction d'établissements.

Si je remercie Henri pour ses qualités humaines, j'ai surtout appris de ce personnage, la grandeur et la beauté de la relation à l'autre, particulièrement en position hiérarchique. Aveyronnais d'adoption récente, j'ai eu le loisir de revoir ce couple, puis Henri seul durant ces deux dernières années. Mon regret a été de ne pas pouvoir, en 2023 l'approcher en maison de repos. Nous avons souvent communiqué par téléphone et, à 84 ans, il me reste de ne jamais oublier ces valeurs que Monique et Henri Décaroli ne se lassaient pas de répandre autour d'eux. « *Henri, mon très cher Ami, au moment où tu rejoins Monique là-haut, les mots de tous ceux qui vous ont considérés ou aimés n'ont pas commune mesure avec ma reconnaissance. Merci !* »

Pierre Klein

Installez VOS BUREAUX à Evad Affaires SISTERON !

À PARTIR DE

190 € HT / mois

Bureaux de 12 m² à 150 m²

AVANTAGES ET SERVICES

- Fibre optique et WiFi, Photocopieur
- Salle de réunion et visio
- Réception de colis, levée de courrier, affranchissement
- Animations pour élargir votre réseau pro !
- Grand parking gratuit, bornes électriques



CONTACTEZ-NOUS

SEM
de Sisteron

Evad
AFFAIRES

04 92 33 18 00
semsisteron@evadaffaires.com

II Allée des Genêts, Parc d'Activités de Sisteron - Val de Durance, 04200 SISTERON

BLOC-NOTE PRATIQUE

Pharmacie de garde : samedi 13 et dimanche 14 juillet

Rue de Provence : 04 92 61 00 25.

Médecins : composez le 15

Pompiers : composez le 18

Maison de santé : 04 86 89 40 40

Centre hospitalier : 04 92 33 70 00

Chirurgiens dentistes : 04 92 32 16 56

Espace France Services Sisteron : 04 92 32 15 69

Ambulances Volpe : 04 92 61 09 49

Police Municipale : 04 92 61 58 34 / 06 03 03 42 62

Gendarmerie : 04 92 61 00 33

Mairie : 04 92 61 00 37

Restos du Coeur : 09 52 35 53 26

Vivre Sans Addiction : 06 52 28 44 24

ÉTAT-CIVIL OFFICIEL DE SISTERON

DU 1ER AU 7 JUILLET 2024

Naissance : Fabio, Jérémy, Florian BLATTEYRON.

Mariage : Néant.

Décès : André, Désiré LÉOUFFRE, 80 ans, dom. à Sisteron.

MESSES ET DIVERS

Samedi 13 juillet 2024

14h rosaire à la cathédrale.

18h30 messe à l'église d'Aubignosc.

Dimanche 14 juillet

9h30 messe à Mison La Silve

11h messe à la cathédrale.

16h Pèlerinage à la chapelle de Dromon.

CULTES PROTESTANTS

Chapelle catholique de la rue de Jalet à Sisteron

3e dimanche du mois (15h30).

ASSEMBLÉE DE DIEU "LE PHARE"

16, rue des Combes à Sisteron.

Dimanche : Culte à 10h / Mardi : Prière à 15h et 19h.

LEI GAVOT DE LA CIÛTADELLO

Proverbe provençal de la semaine

Per sant Enri, se planto l'api.

À la Saint Henri, on plante le céleri.

Premier festival de musiques d'auteurs, 'Place à la Chanson', rue Bourg Reynaud



La première édition 'Place à la Chanson' sur les placettes du quartier Bourg Reynaud, est un festival de musiques d'auteurs organisé par Troumpo-Camin, une association sisteronaise créée en mai 2023, dont le siège social se situe 9, rue basse des remparts. Pour rappel,

Troumpo-Camin n'est pas une association de quartier. Elle œuvre sous forme collégiale et ambitionne de créer et de gérer un espace dit de 'tiers-lieu', un terme générique qui se démocratise en France depuis quelques années : « *Ce sont des lieux de vie que l'on nomme de*

cette manière parce que c'est un 3e lieu entre le travail et le domicile, ou bien entre le lieu d'études et le domicile. L'idée est de proposer une halte aux personnes après leur journée pour leur permettre de rencontrer du monde, de participer à des activités. Chaque 'tiers-lieu' est différent » indique Neimen, auteur et musicien, membre de la collégiale.

Une idée perceptible du projet

L'association recense une centaine d'adhérents venant de Sisteron et des communes alentour. En octobre 2023, Troumpo-Camin avait organisé un premier événement intitulé 'L'aventure des Marres' pour essayer de donner une idée de ce que pourrait être le 'tiers-lieu'. L'association débordait d'idées quant à l'investissement hypothétique du futur lieu : « *Nous souhaiterions développer différents espaces : numérique, cuisine, artisanat, ludique, pour les enfants. Nous n'avons pas encore le lieu. Avant, nous devons faire nos preuves et réunir des fonds en demandant des subventions et en créant des événements comme 'La place à la chanson'* » déclare l'artiste.

Une programmation riche malgré une météo capricieuse

Cette première édition était articulée par plusieurs spectacles, gratuits et payants, pour tous les âges. Ainsi, après un goûter, les enfants étaient invités à 16h30 à découvrir des contes en musique déclamés par Jacques Bourgarel, un auteur varois ravi de faire découvrir son spectacle 'Cocktail d'histoires' : « *J'improvise en accompagnant mes contes de guitare et de petites sanses africaines. Je m'inspire de la nature et des contes de sagesse. Il y a toujours un enseignement à en retirer.* » Ensuite, à 19h30, un concert intitulé 'Échappée belle' était joué par un duo de femmes originaires de Nice, composé par Johanna Piraino, chanteuse et accordéoniste, et Ruth Lévy-Benseft, contrebassiste. Pour conclure cette soirée, une 'jam session' était proposée à 21h, permettant aux artistes volontaires de faire découvrir leur composition en acoustique au public.

Contact : troumpo-camin.org

Chloé Vialaret

vialarethloe@gmail.com

3e journée en famille à Sisteron

La 3e édition de la Journée des familles se déroulera le mardi 16 juillet 2024 au plan d'eau des Marres de 10h à 21h. Organisée par le Département des Alpes de Haute-Provence, la ville de Sisteron et les structures partenaires, de nombreux ateliers, animations, jeux, stands, maquillage seront proposés tout au long de la journée pour les jeunes de 3 mois à 99 ans, voire plus encore !

Le programme

À 10 heures, atelier massage bébés par une professionnelle du Centre Médico-social de St-Auban.

10h45 et 14h : atelier 'bébés signes' ou comment communiquer différemment avec son bébé. 11h30 et 14h45 : 'viens écouter l'histoire' par deux professionnelles du CMS de Sisteron. Dès 10 heures, atelier prévention 'la roulotte à cocktails sans alcool' par une animatrice du CODES 04 jusqu'à 16 heures. De 10h30 à 12h, et de 16h à 17h30 : déambulations de deux comédiennes maquilleuses. De 6h à 21h : scène ouverte avec un ingénieur du son et du matériel professionnel : venez chanter, danser, vous produire sur scène. Et tout au long de la journée, de nombreux stands (Mission Locale, PASS, etc.), un espace jeux avec l'association Ludonirique et une gratuiterie.

On a parlé gastronomie et inclusion à l'école hôtelière

À l'initiative de Sylvie Lyons, conseillère principale d'éducation à la Cité scolaire Paul Arène, et avec le soutien de Corinne Ghesquier, proviseure, le chef étoilé Sébastien Richard est venu parler de l'inclusion de personnes en situation de handicap, mais aussi en réinsertion sociale, dans son restaurant gastronomique Le République, à Marseille. C'est Sylvie Lyons qui explique la genèse de cette démarche : « *Nous avons eu le cas d'un élève en CAP ici, en situation de handicap, et de la difficulté rencontrée pour l'intégrer dans la classe. Les enseignants s'inquiétaient de la possibilité d'arriver à diplômer ces élèves, et qu'ils trouvent ensuite, un emploi. Léa Bourletsis, psychologue Éducation nationale m'a demandé si une formation spécifique pouvait être dispensée aux professeurs. Ce sera chose faite dès la rentrée prochaine.* ». Or, il s'avère que le chef Sébastien Richard a la volonté farouche de mettre l'inclusion et la solidarité au service de tous, et il est une figure de proue en la matière dans le monde de la restauration. À Marseille, il mêle dans un même lieu, une clientèle habituée à la gastronomie et une clientèle faisant appel à la solidarité par manque de moyens. Les deux se côtoient, et c'est un succès, mais il faut noter que les salariés sont soit atteints d'un handicap, soit en réinsertion.

Pas de concurrence, une complémentarité

Pendant une heure, la salle a écouté Sébastien Richard évoquer son approche du handicap, la formation

du personnel, l'inclusion au sein de l'équipe d'un restaurant gastronomique. Il a mis en avant la richesse accrue apportée par l'emploi de personnes souffrant d'un handicap, mais aussi la formation nécessaire en complémentarité avec les établissements tels que l'école hôtelière de Sisteron. « *Il n'y a pas de concurrence avec la façon d'intégrer les personnes en situation de handicap avec l'Éducation nationale, nous sommes complémentaires et non concurrents. Il faudrait malgré tout revoir le mode des formations pour les adapter au monde professionnel dont je fais partie.* ». Dans un coin de la salle, Jany Gleize (La Bonne Étape, autre chef étoilé), évoquait la nécessité de faire bouger les choses pour que les restaurateurs franchissent le pas de l'inclusion dans leurs équipes.

Jean-Marie Delmaëre



Les brèves Sisteronaises

Élections législatives. – « *Je tiens à remercier et féliciter le personnel communal qui a contribué à l'organisation des 3 dimanches d'élections, d'une façon parfaite, sans problème et en particulier le responsable du service État-civil, Jean-Jacques Molineris* » devait nous demander de publier Daniel Spagnou.

Les résultats ont donné

1ère circonscription : Christian Girard (élu).
2ème circonscription : Sophie Vaginay (élu).

Résultats du Bac 2024. - Des résultats au Bac 2024 haut la main pour un lycée d'excellence ! Les résultats des élèves de terminales du lycée Paul Arène sont exceptionnels cette année encore. C'est à nouveau une moisson de mentions, 74% au total, dont plusieurs mentions Très Bien et des filières qui s'installent dans la durée avec le '100 % de réussite' : Sciences et Technologie de l'Hôtellerie Restauration, les Bacs Pro Cuisine et Commercialisation et Services en Restauration et la promotion 'Al Dante' de l'ESABAC italien, qui s'est vue remettre une coupe pour ses excellents résultats. Les autres séries approchent les 100% qu'ils devraient atteindre à l'issue de la session de rattrapage.

Rotary Club. - Depuis sa création en 1955, le Rotary Club de Sisteron Val de Durance multiplie ses actions dans les domaines éducatifs, humanitaires ou de proximité. Mis en sommeil en 2017, le club retrouve une activité en 2019 sous le patronage du Rotary de Digne-les-Bains dont il devient un satellite. De par la volonté de quelques-uns de ses membres, et de son président actuel, Jean-Baptiste Collomb, le club s'étoffe jusqu'à compter aujourd'hui 25 membres et retrouver son indépendance. Le 26 juin dernier, Thierry Caut, gouverneur du District 1760 remettait à Jean-Baptiste Collomb la Charte du Rotary international lors d'une sympathique cérémonie à l'hôtel du Cours, qui redevient ainsi le siège officiel des rotariens sisteronais. Daniel Spagnou, maire et par ailleurs membre d'honneur du Rotary, saluait tous les membres présents. Au cours de la même soirée, trois personnes étaient intronisées membres d'honneur : Antoine Artières, Jean Marzuk et Paul-Jean Truc-Vallauris.

Marché artisanat et saveurs. - C'est à Sisteron, mercredi 10 juillet, que s'est tenu rue de Provence, le marché artisanat et saveurs des Alpes de Haute-Provence. En effet, la rue de Provence accueillait tout au long de la journée ce marché qui réunit une vingtaine d'exposants locaux, tous artisans producteurs ou créateurs.

Suite du procès-verbal du Conseil municipal de Sisteron en date du jeudi 23 mai 2024

C- Le lot 2B

Ce lot est constitué initialement des parcelles AD 216 et 332 pour une contenance de 9.754 m², dont a été retranché la parcelle détachée AD 618 pour une contenance de 4.731 m². Sa contenance révisée s'établit donc à 5.023 m². La SEM dispose de droits réels sur ce lot au bénéfice d'un bail à construction non administratif conclu le 28 septembre 2012, entre la Commune de Sisteron et la SEM, suivant acte notarié dressé par maître François BAYLE, Notaire à de Sisteron, pour une durée initiale de 22 ans. Ce bail à construction a fait l'objet d'une résiliation partielle par convention entre les parties en vue du détachement de la parcelle AD 618 susmentionnée suivant acte notarié dressé par maître François BAYLE, Notaire à de Sisteron, le 26 novembre 2016. En l'état, la SEM est également titrée jusqu'au 31 décembre 2031. L'opportunité se présente de réaliser un projet complémentaire sur ce tènement. Le Projet de valorisation consisterait en la création d'espaces de stockage modernisés pour répondre aux besoins de ses entreprises locataires. Il est envisagé de créer des box à destination des entreprises ; l'emplacement de ce nouveau service permet de répondre aussi à optimiser le foncier économique local. Le montant de cette opération s'élèverait à 410.000 € HT. Les valeurs de travaux à réaliser ont été appréciées par un Maître d'œuvre, économiste de la construction et comme tel apparaissent fiables en l'état des renchérissements constatés depuis les crises COVID et énergétiques. Ces évaluations sont reprises ci-après en annexe. Pour autant, ce projet est réalisable dans le cadre de la durée restant à courir pour ce bail à construction. En effet, les services de la SEM ont envisagé l'équilibre économique de ce projet et associé à la l'étude de faisabilité le cabinet d'Expertise-comptable et sollicité l'avis du Commissaire aux Comptes de la société.

Ces travaux sont repris ci-après en annexe.

Il en résulte que sur la durée restant à courir d'ici au 31 décembre 2031, l'opération présentant un résultat net positif d'exploitation de 10 k€ sur la période considérée. Pour autant, le montant des restes à amortir s'établirait en outre pour la Commune à hauteur de 222 k€ en fin de bail, ce qui apparaît moyennement supportable pour notre collectivité qui n'est pas à l'initiative de ce projet de valorisation.

Dans ce contexte, il a été envisagé de retenir également ce projet dans le cadre des études de faisabilité financières entreprises sur les durées de prorogation des baux supports. Les durées de prorogation ont été déterminées en considération des durées d'amortissement des biens et travaux nouveaux réalisés, encore que s'agissant de baux privés, l'alignement de la durée des baux avec la durée des amortissements ne soit pas prescrit d'un point de vue réglementaire. Cette approche apparaît toutefois économiquement pertinente, permet à la SEM d'envisager des opérations viables et financièrement sécurisées, privilégie la valorisation des tènements confiés, renforce leur valeur patrimoniale au profit de la Commune de Sisteron, sans pour autant que cette dernière n'ait à souffrir d'un montant de restes à amortir conséquent en fin de contrat. Les prorogations de durées ainsi éventuellement consenties ne constituent également pas un avantage économique injustifié entre la SEM et son actionnaire de référence. Dans le cadre spécifique de ce projet, l'attention s'est également portée sur la cohérence des échéances du terme de chaque bail avec la commune intention d'aligner les issues contractuelles.

En l'état, des projections financières opérées, les hypothèses 17 et 20 ans apparaissent favorables en tant qu'une prorogation de 17 ans limiterait à 51 k€ le montant des restes à amortir supportés par la Commune, montant ramené à 0 pour une prorogation envisagée à 20 ans. Dans ce contexte, le Président-Directeur général de la SEM a sollicité la Commune sur le fondement de l'habilitation qui lui a été conférée par son Conseil d'administration, au moyen d'une proposition en date du 12 avril 2024.

Il vous est proposé de valider dans son principe la réalisation de ce projet et d'apprécier l'opportunité de la conclusion d'un avenant de prorogation du bail à construction d'une durée minimale de 17 ans, voire 20 ans suivant l'option retenue par la Commune en considération de ses intérêts propres. Compte tenu de ce qui précède, il apparaît que la réalisation de ces projets revêt un caractère manifeste d'intérêt communal en termes de dynamisation des actions de la SEM dont la Commune reste l'actionnaire de référence. Leur réalisation présente également un avantage patrimonial manifeste dans la mesure où les biens améliorés ou réalisés dans le cadre des baux sont destinés à revenir dans le patrimoine de la Commune à l'échéance de leurs termes respectifs. En conséquence, de la sortie desdits biens du patrimoine de la SEM et de leur incorporation au patrimoine de la Commune, la Commune restera redevable de la fraction non amortie desdits travaux et ouvrages, tels qu'elle résulte des VNC figurant au bilan de la société.

En l'état des projections opérées, la Commune se voit confrontée à l'alternative suivante :

- Renoncer à voir la SEM réaliser ces opérations ;

- Autoriser la réalisation de ces opérations et consentir en considération de leur réalisation une prorogation des baux afférents aux tènements supports de ces opérations.

Dans cette seconde hypothèse, la Commune est confrontée à l'alternative suivante :

- Consentir une prorogation de baux de 17 ans et projeter ainsi une

indemnisation de transfert des biens à l'issue de la prorogation d'un montant de 1.012 k€ ;

- Consentir une prorogation de baux de 20 ans et projeter ainsi une indemnisation de transfert des biens à l'issue de la prorogation d'un montant nul.

L'écart de prorogation de durée ne présentant pas d'inconvénient significatif, il apparaît manifeste que l'intérêt communal porte sur une prorogation de 20 ans étant précisé qu'en l'état de baux de pur droit privé leur prorogation n'est soumise à aucune contrainte réglementaire spécifique.

Il vous est donc proposé :

S'agissant du lot n°1A et 1B :

- D'APPROUVER le projet de réalisation par la SEM d'un bâtiment nouveau sur le lot n°1A et 1B pour une superficie totale de 500 m², pour un montant d'opération estimé à 1.606.090 € HT ;

- D'APPROUVER la réalisation par la SEM du projet de rénovation lourde (ITE et rénovation intérieure) sur le bâtiment 17 supporté par le lot n°1A et 1B un montant d'opération estimé à 455.000 € HT ;

- D'APPROUVER le principe d'un avenant au bail emphytéotique non administratif conclu le 28 septembre 2012, portant prorogation de durée de 20 ans en considération des intérêts propres de la Commune; S'agissant du lot n°2A :

- D'APPROUVER le projet de réalisation par la SEM d'un bâtiment nouveau sur le lot n°2A pour une superficie totale de 2000 m², pour un montant d'opération estimé à 5.080.000 € HT, montant auquel s'ajoutent les coûts liés au déplacement des occupants existants et la reprise des VRD estimés pour un montant de 380.000 € HT ;

- D'APPROUVER le principe d'un avenant au bail à construction non administratif conclu le 8 août 2003, modifié par avenant du 28 novembre 2016, portant prorogation de durée de 20 ans en considération des intérêts propres de la Commune ;

S'agissant du lot n°2B :

- D'APPROUVER le projet de réalisation par la SEM d'un espace de stockage sur le lot n°2B un montant d'opération estimé à 410.000 € HT ;

- D'APPROUVER le principe d'un avenant au bail à construction non administratif conclu le 28 novembre 2012, portant prorogation de durée de 20 ans en considération des intérêts propres de la Commune ;

Pour l'ensemble des lots et opérations ci-dessus décrites :

- DIRE que la réalisation de ces projets s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de la SEM à l'Horizon 2050 et prendre acte de l'intérêt communal à voir ces projets se réaliser ;

- DIRE qu'il y a lieu de réaliser ces opérations dans le cadre d'avenants de prorogation des baux à construction et emphytéotiques non administratifs et suivant les modalités précédemment décrites ;

- DIRE que la réalisation de ces investissements concourt à la valorisation à terme du patrimoine appelé à revenir à la Commune à l'issue des baux et que la Commune a intérêt à consentir à une gestion homogène des échéances du terme de chaque bail ;

- DIRE que chaque avenant fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal en approuvant les termes et habilitant le Maire à les signer. **Accord du Conseil municipal à l'UNANIMITÉ.**

c) Charte d'engagement sur les déchets ménagers entre la CCSB et ses communes membres.

Rapporteur : N. PELOUX
Dans le cadre de la stratégie de communication pour optimiser la gestion des déchets, favoriser leur prévention et encourager le tri, un projet de charte visant à améliorer la communication et la compréhension des enjeux en lien avec la gestion des déchets a été réalisé. Cette charte engage conjointement la CCSB et les communes membres.

Les enjeux de cette charte sont les suivants :

• Faciliter la communication entre les services communaux et intercommunaux vers un discours et des actions communes,

• Favoriser l'éco-exemplarité,

• Se tourner vers l'économie circulaire,

• Informer la population afin d'améliorer les performances de tri des déchets et réduire les tonnages des ordures ménagères et des encombrants. **Pour conforter le but à atteindre, Mme PELOUX donne quelques chiffres**

- Le coût d'un traitement d'un container à roulette (1 camion + 2 agents) : 350 000 € par an.

- Le coût d'un traitement d'une colonne grutable (1 camion + 1 personne) : 180 000 € par an.

- La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : En 2020 : 25 € la tonne, en 2024 : 59 € la tonne et en 2025 ce sera 65 € la tonne. Et pour rappel le budget des ordures ménagères est de 8 380 700 €.

Il y a lieu d'APPROUVER la charte d'engagement sur les déchets ménagers entre la CCSB et ses communes membres et d'AUTORISER le Maire à la signer pour application immédiate.

Accord du Conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

d) Vente parcelle cadastrée AD 434 du domaine privé de la Commune à Sébastien PESENTI.

Rapporteur : Nicolas LAUGIER
Sébastien PESENTI né le 21/05/1977 à Digne les Bains, domicilié 289 chemin des chênes 04290 Salignac, s'est rapproché auprès de la SPL Sisteronais-Buëch aux fins de créer son entreprise sur la Zone d'Activités Sisteron-Val de Durance. Le projet s'implantera sur une parcelle d'environ 3000m², avec l'achat d'une parcelle à M. ESCALLIER, et consistera en la création d'un club de Padel Indoor avec 4 terrains et

une partie club-house/vestiaires avec la construction d'un bâtiment d'environ 1400m². Pour se faire, en complément de l'acquisition d'une parcelle à M. ESCALLIER, Sébastien PESENTI souhaite acquérir auprès de la Commune la parcelle cadastrée AD 434 du domaine privé de la Commune. La surface de cette parcelle est de 1408 m², une estimation a été sollicitée auprès du service des Domaines. La valeur vénale de cette parcelle a été fixée à 61 952 € soit 44€/m². Cette parcelle désaffectée ne représente aucun intérêt pour la Commune. Les frais de géomètre et frais de Notaire seront à la charge exclusive de Sébastien PESENTI,

Il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente. Il y a lieu d'APPROUVER la vente de la parcelle cadastrée AD 434 du domaine privé de la Commune et d'une surface de 1408 m², pour un montant de 61 952 € soit 44€/m² à Monsieur Sébastien PESENTI, de DIRE que les frais de géomètre et frais de Notaire seront à la charge exclusive de Monsieur Sébastien PESENTI et d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire notamment l'acte notarié à la SAS PROJURIS chez Me Michael SANTORO, en double minute avec la SCP Magali MARTELLI et Valérie VACHIER, Notaires à SISTERON.

Accord du Conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

e) Signature d'une convention relative à la gestion et l'organisation du service commun pour l'instruction des déclarations et des autorisations préalables de publicité extérieure.

Rapporteur : Bernard CODOU

La loi climat et résilience du 22 août 2021 et notamment son article 17, prévoyait au 1er janvier 2024 le transfert de compétence « police de la publicité » aux présidents des EPCI (non compétents en matière de PLUi et RLPi), en ce qui concerne les communes de moins de 3500 habitants. Le décret N°2023-1409 du 29 décembre 2023, qui modifie diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes, aux pré-enseignes et aux paysages, revient sur ce transfert et prévoit, à compter du 1er janvier 2024, la décentralisation de la police de la publicité aux Maires, quel que soit la population de la commune et non plus à l'EPCI. A cet effet il est nécessaire de signer une convention entre la commune et la Communauté de Communes Sisteronais Buëch qui définit les modalités de travail en commun entre le maire, autorité compétente pour délivrer les autorisations de publicité extérieure, et le service instructeur ADS de la CCSB.

Il y a lieu d'APPROUVER La Convention relative à la gestion et l'organisation du service commun pour l'instruction des déclarations et des autorisations préalables de publicité extérieure et d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention avec la CCSB et toutes les pièces qui s'y rapportent.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

5 - Délibérations Service Comptabilité :

a) Prise en charge des frais de déplacements : Repas et Hébergement du personnel.

Rapporteur : Daniel SPAGNOU
Pour rappel, la délibération n° 2020-06-13 SF du 28 Juillet 2020 fixant les conditions et modalités de règlements des frais occasionnés pour les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics. Concernant les frais de repas, il indique que l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 Juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévoit les conditions et les modalités de règlement des frais de repas pouvant être pris en charge dans la limite d'un montant forfaitaire maximum de 20.00 €. Le remboursement des frais de repas sera pris en charge pour le montant réel engagé sur production de justificatif (facture ou ticket de caisse) avec un maximum de 20.00 € par repas. Concernant les frais d'hébergement, ils seront pris en charge de manière forfaitaire ou en fonction des frais réellement payés par l'agent sur présentation de justificatifs.

En cas de remboursement forfaitaire, le montant du forfait est défini dans la limite des montants suivants :

Taux journalier du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement :

A Paris : 140 €

En Ile de France (dans une autre commune du Grand Paris) : 120 €

En Ile de France (dans une autre commune) : 90 €

Dans une ville de + 200 000 habitants : 120 €

Dans une autre ville : 90 €

Pour un agent handicapé et en situation de mobilité réduite, le taux de remboursement forfaitaire maximum des frais d'hébergement est fixé à 120 € par jour quel que soit le lieu de formation.

Dans l'intérêt du service et pour tenir compte de situations particulières, la ville de Sisteron pourra, pour une durée limitée, autoriser un remboursement forfaitaire plus élevé. Toutefois sans rembourser à un agent plus que ce qu'il a réellement dépensé.

Il y a lieu de FIXER les tarifs de prise en charge des frais (repas, hébergement) occasionnés lors des déplacements des agents pour suivre des formations d'intégration, de professionnalisation ou de perfectionnement en cours de carrière, mais également lors de déplacements pour assister à des réunions et représenter l'administration, ou lors de missions liées à l'activité du service, comme indiqué ci-dessus, d'ACCEPTEPTEP les modalités de remboursement énoncées et DIRE que la dépense est prévue au budget de la commune.

Accord du Conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

b.1) Subventions 2024

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER
 VU le procès-verbal de la Commission des Finances
 Propositions subventions aux associations - année 2024
 ASSOCIATIONS SANS ELUS MEMBRES < 23000 €

| | PROPOSITION 2024 | |
|--|--------------------|--------------------|
| | Normale | Exceptionnelle |
| 5 GROSSE BOULE SISTERONAISE | 600,00 € | 2 000,00 € |
| 6 CHASSE SAINT-HUBERT | 1 170,00 € | |
| 8 ROUE D'OR | 4 050,00 € | 2 000,00 € |
| 9 PING PONG SISTERONNAIS | 1 400,00 € | |
| 15 HARMONIE DE SISTERON TOURISTE DES ALPES | 4 500,00 € | |
| 23 DONNEURS DE SANG | 1 000,00 € | |
| 46 MEDAILLES MILITAIRES | 200,00 € | |
| 50 TENNIS CLUB | 2 500,00 € | 500,00 € |
| 68 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SISTERON | 700,00 € | |
| 70 SECOURS CATHOLIQUE FRANCAIS | 1 000,00 € | |
| 86 FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE | 900,00 € | |
| 110 MEMBRES LEGION D'HONNEUR DECORES PERIL DE LEUR VIE | 200,00 € | |
| 113 FOULEE SISTERONAISE | 500,00 € | |
| 114 BASKET CLUB | 500,00 € | |
| 116 BILLARD CLUB SISTERONNAIS | 500,00 € | 500,00 € |
| 125 COMITE DES FETES DE LA BAUME | 1 650,00 € | |
| 144 CHORALE DE SISTERON | 1 000,00 € | |
| 146 SOUVENIR FRANCAIS | 200,00 € | |
| 165 BALISE 04 | 540,00 € | |
| 168 SISTERON VOLLEY BALL | 1 000,00 € | |
| 175 AMI DE LA TOUR VOILE EN FETE | 600,00 € | |
| 186 CRV GENDARMERIE SISTERON VOLONNE | 200,00 € | |
| 217 KIADHOP | | 15 000,00 € |
| 219 BADMINTON | 500,00 € | |
| 222 KICK BOXING TEAM JMA (EX FULL CONTACT) | 2 025,00 € | 2 150,00 € |
| 230 FEMMES SOLIDAIRES | 200,00 € | |
| 242 LAMERSON SA VAD SISTERON | 1 900,00 € | |
| 249 AMIS DU TERRITOIRE | 800,00 € | 500,00 € |
| 254 ALMA 04 05 83 | | 1 000,00 € |
| 267 LIGUE CONTRE CANCER AHP | 1 000,00 € | |
| 281 LEI GAVOT DE LA CIEUTADELLO | 300,00 € | |
| 284 SISTERON RANDO | 405,00 € | |
| 289 BOUCHONS D'AMOUR | 200,00 € | |
| 308 BIBLIOTHEQUES SONORES | 200,00 € | |
| 322 MAISON DES LYCEENS | 1 350,00 € | |
| 323 SIST ART | 900,00 € | |
| 330 PERCE ROCHE | 1 000,00 € | |
| 332 CAFE SOUBRIRE | 1 000,00 € | |
| 333 COLLECTIF SOLIDARITE REFUGIES SISTERON | 500,00 € | |
| 334 TRACS | 1 000,00 € | |
| 338 LUDONIRIQUE | 900,00 € | |
| 340 ALPINA SKATEBOARD CLUB | 500,00 € | |
| 341 RESTAURANTS DU CŒUR | 1 000,00 € | |
| 359 LES CHATS DE SOLEIHET | 1 500,00 € | |
| 360 VOYAGER POUR DECOUVRIR LE MONDE | 400,00 € | |
| 368 MA MAM A MOI | 2 000,00 € | |
| SOUS/TOTAL ASSOCIATIONS SANS ELUS < 23000 € | 43 290,00 € | 23 650,00 € |
| | | 66 940,00 € |

Il y a lieu d'ALLOUER pour l'année 2024 les subventions mentionnées dans la liste ci-annexée et de DIRE que la dépense sera prévue à l'article 65748 du Budget Primitif 2024.
 Accord du Conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

b.2) Subventions 2024 - Avenant Convention SISTERON FOOTBALL CLUB

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER
 VU le procès-verbal de la Commission des Finances,
 Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2024 la subvention suivante :
 ORGANISME : N°1 SISTERON FOOTBALL CLUB
 Normale : 21 500 € - Exceptionnelle : 9 000 €
 M. TEMPLIER rappelle au Conseil l'obligation de conclure un avenant à la convention avec les organismes ayant reçu une subvention communale de plus de 23.000 €. Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention dont l'objet est de déterminer explicitement les obligations de la commune de SISTERON et du SISTERON FOOTBALL CLUB.

| | | |
|---|--------------------|--------------------|
| 341 RESTAURANTS DU CŒUR | 1 000,00 € | |
| 359 LES CHATS DE SOLEIHET | 1 500,00 € | |
| 360 VOYAGER POUR DECOUVRIR LE MONDE | 400,00 € | |
| 368 MA MAM A MOI | 2 000,00 € | |
| SOUS/TOTAL ASSOCIATIONS SANS ELUS < 23000 € | 43 290,00 € | 23 650,00 € |
| | | 66 940,00 € |

Il y a lieu d'ALLOUER les subventions 2024 proposées, d'APPROUVER la signature d'un avenant à la convention ci-dessus énoncée et de DIRE que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2024.
 Accord du Conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

b.3) Subventions 2024 - Avenant Convention - COS RUGBY.

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER
 VU le procès-verbal de la Commission des Finances,
 Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2024 la subvention suivante :
 ORGANISME : N°2 CLUB OLYMPIQUE SISTERONNAIS
 Normale 21 500 € - Exceptionnelle : 9 000 €
 Monsieur le TEMPLIER rappelle au Conseil l'obligation de conclure un avenant à la convention avec les organismes ayant reçu une subvention communale de plus de 23.000 €. Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention dont l'objet est de déterminer explicitement les obligations de la commune de SISTERON et du COS RUGBY.

| N° d'ordre | Organisme | Montant Subventions 2024 | Normale | Exceptionnelle |
|------------|-----------------------------|--------------------------|----------|----------------|
| 2 | CLUB OLYMPIQUE SISTERONNAIS | 30 500 € | 21 500 € | 9 000 € |

Il y a lieu d'ALLOUER les subventions 2024 proposées,

d'APPROUVER la signature d'un avenant à la convention ci-dessus énoncée et DIRE que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2024.
 Accord du Conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

b.4) Subventions 2024 - ASSOCIATION CANINE

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER
 Mme LOUVION et M. SPAGNOU, membres de cette association, ne prennent pas part au vote.
 VU le procès-verbal de la Commission des Finances,
 Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2024 la subvention suivante :
 ORGANISME : N°35 ASSOCIATION CANINE
 Normale : 10 000 € - Exceptionnelle 13 400 €
 Monsieur TEMPLIER rappelle au Conseil l'obligation de conclure un avenant à la convention avec les organismes ayant reçu une subvention communale de plus de 23.000 €. Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention dont l'objet est de déterminer explicitement les obligations de la commune de SISTERON et de l'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE.

| N° d'ordre | Organisme | Montant Subventions 2024 | Normale | Exceptionnelles |
|------------|--------------------|--------------------------|----------|-----------------|
| 35 | ASSOCIATION CANINE | 23 400 € | 10 000 € | 13 400 € |

Il y a lieu d'ALLOUER les subventions 2024 proposées, d'APPROUVER la signature d'une convention ci-dessus énoncée et de DIRE que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2024
 Accord du Conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

b.5) Subventions 2024 - AVENANT CONVENTION - APACS.

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER
 MM. SPAGNOU, LAUGIER et JAFFRE, membres de cette association, ne prennent pas part au vote.
 VU le procès-verbal de la Commission des Finances,
 Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2024 la subvention suivante :
 ORGANISME : N° 79 APACS
 Normale : 8 500 € - Exceptionnelle 1 : 21 500 € - Exceptionnelle 2 : 30 000 € - Exceptionnelle 3 - 10 000 €.
 Monsieur TEMPLIER rappelle au Conseil l'obligation de conclure un avenant à la convention avec les organismes ayant reçu une subvention communale de plus de 23.000 €. Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention dont l'objet est de déterminer explicitement les obligations de la commune de SISTERON et de l'APACS.

| N° d'ordre | Organisme | Montant Subventions 2024 | Normale | Exceptionnelle |
|------------|-----------|--------------------------|---------|----------------------------------|
| 79 | APACS | 65 000 € | 8 500 € | 21 500 € 30 000 € 10 000 € |

Il y a lieu d'ALLOUER les subventions 2024 proposées, d'APPROUVER la signature d'un avenant à la convention ci-dessus énoncée et de DIRE que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2024.
 Accord du Conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

b.6) Subventions 2024 - AVENANT CONVENTION - FOIRE EXPOSITION

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER
 Mme GHERBI et MM. SPAGNOU, LAUGIER et TEMPLIER, membres de cette association ne prennent pas part au vote.
 VU le procès-verbal de la Commission des Finances,
 Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2024 la subvention suivante :
 ORGANISME : N° 98 FOIRE EXPOSITION
 Normale : 35 000 € - Exceptionnelle : 15 000 €
 Monsieur TEMPLIER rappelle au Conseil l'obligation de conclure un avenant à la convention avec les organismes ayant reçu une subvention communale de plus de 23.000 €. Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention dont l'objet est de déterminer explicitement les obligations de la commune de SISTERON et de la FOIRE EXPOSITION.

| N° d'ordre | Organisme | Montant Subventions 2024 | Normale | Exceptionnelle |
|------------|------------------|--------------------------|----------|----------------|
| 98 | FOIRE EXPOSITION | 50 000 € | 35 000 € | 15 000 € |

Il y a lieu d'ALLOUER les subventions 2024 proposées, d'APPROUVER la signature d'un avenant à la convention ci-dessus énoncée et de DIRE que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2024.
 Accord du Conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

b.7) Subventions 2024 - AVENANT CONVENTION - COMITE DES FETES DE SISTERON

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER
 M. SPAGNOU, membre de cette association, ne prend pas part au vote.
 VU le procès-verbal de la Commission des Finances,
 Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2024 la subvention suivante :
 ORGANISME : N° 123 COMITE DES FETES DE SISTERON
 Normale : 30 000 € - Exceptionnelle : 4 500 €
 Monsieur TEMPLIER rappelle au Conseil l'obligation de conclure un avenant à la convention avec les organismes ayant reçu une subvention communale de plus de 23.000 €. Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention dont l'objet est de déterminer explicitement les obligations de la commune de SISTERON et du COMITE DES FETES.

| N° d'ordre | Organisme | Montant Subventions 2024 | Normale | Exceptionnelle |
|------------|------------------------------|--------------------------|----------|----------------|
| 123 | COMITE DES FETES DE SISTERON | 34 500 € | 30 000 € | 4 500 € |

Il y a lieu d'ALLOUER les subventions 2024 proposées, d'APPROUVER la signature d'un avenant à la convention ci-dessus énoncée et de DIRE que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2024.
 Accord du Conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

b.8) Subventions 2024 - SKI CLUB

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER
 Mme PAYAN et MM. SPAGNOU et CODOUL, membres de cette association, ne prennent pas part au vote.
 VU le procès-verbal de la Commission des Finances,
 Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2024 la subvention suivante :
 N°7 SKI CLUB - Normale : 2 300 €
 Il y a lieu d'ALLOUER les subventions 2024 proposées et DIRE que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2024.
 Accord du Conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

b.9) Subventions 2024 - ANCIENS MARINS SISTERON.

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER
 M. BOY, membre de cette association ne prend pas part au vote.
 VU le procès-verbal de la Commission des Finances,
 Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2024 la subvention suivante :
 N°12 ANCIENS MARINS SISTERON - Normale : 200€
 Il y a lieu d'ALLOUER les subventions 2024 proposées et de DIRE que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2024.
 Accord du Conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

b.10) Subventions 2024 - FOYER CLUB DU 3EME AGE.

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER
 Mmes RODRIGUEZ et REYNIER et MM. SPAGNOU et TEMPLIER, membres de cette association, ne prennent pas part au vote.
 VU le procès-verbal de la Commission des Finances,
 Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2024 la subvention suivante :
 N°19 FOYER 3EME AGE - Normale : 4 000 €
 Il y a lieu d'ALLOUER les subventions 2024 proposées et de DIRE que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2024.
 Accord du Conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

b.11) Subventions 2024 - JUMELAGE HERBOLZHEIM.

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER
 Mme GHERBI, membre de cette association, ne prend pas part au vote.
 VU le procès-verbal de la Commission des Finances,
 Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2024 la subvention suivante :
 N°34 JUMELAGE HERBOLZHEIM - Normale : 2 500€ Il y a lieu d'ALLOUER les subventions 2024 proposées et de DIRE que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2024.
 Accord du Conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

b.12) Subventions 2024 - COS PERSONNEL COMMUNAL.

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER
 M. SPAGNOU et Mmes TOUCHE et RODRIGUEZ, membres de cette association, ne prennent pas part au vote.
 VU le procès-verbal de la Commission des Finances,
 Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2024 la subvention suivante :
 N°35 COS PERSONNEL COMMUNAL - Normale : 12 000€ Il y a lieu d'ALLOUER les subventions 2024 proposées et de DIRE que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2024
 Accord du Conseil municipal à l'UNANIMITÉ.

Suite et fin du procès-verbal du Conseil municipal dans la prochaine édition du Sisteron-Journal.

PETITES ANNONCES

120 caractères maximum
 10€ HT/semaine ou 30€ HT/4 semaines

DIVERS

Vds tondeuse à gazon électrique de marque Catena 1600 watts.
 5 hauteurs de coupe, cordon de 25m fourni, bon état général. Prix : 80€
 Sisteron - Le Thor.
Tél. : 06 16 65 01 47.

ARTISAN SISTERONNAIS

Travaux de peinture, parquet et aménagement de cuisines, amélioration de l'habitat.
 Travail soigné.
 Depuis 25 ans à votre service.
Tél. : 06 15 44 65 37.

AVIS MUNICIPAL

Fermeture du plan d'eau
Le 17 juillet (15h30) fin de la baignade.
Le 18 juillet (14h) réouverture à la baignade du petit bassin et des jeux d'eau.
Le 19 juillet (9h30) réouverture normale à la baignade de tout le plan d'eau.

NOUVEAU CET ETE
Descente du Buëch en canoë

Randonnée Canoë Kayak Nature propose habituellement plusieurs parcours de canoë sur la Durance, mais cet été exceptionnellement, le débit d'eau est beaucoup trop important. Pierre Boutier et son associé ont été réactifs : ils proposent de descendre le Buëch en canoë et viennent de créer un parcours d'environ 2h30 au départ de Laragne jusqu'à Ribiers (Commune de Val Buëch-Méouge) pour découvrir le Buëch autrement au fil de l'eau, en pleine nature.
Randonnée Canoë Kayak Nature)

Tél. 06 16 78 18 37



INFORMATION RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS
 L'intégralité des avis d'appel public à la concurrence, relatifs à des marchés publics, est librement accessible sur le site de la ville de Sisteron
www.sisteron.e-marchespublics.com

Annonces légales

Ordre : Dematis 1030513
 Département de publication : 04
 Alpes de Haute-Provence
 Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
 Mairie de Sisteron
 Objet du marché : Achat porteur système de bras de levage hydraulique doté d'un crochet 10 t
 Type d'avis : Avis d'appel public à concurrence
 Type de procédure : Procédure adaptée
 Catégorie : Fourniture
 Support de parution :
www.sisteron.e-marchespublics.com
 Date de mise en ligne : 04/07/2024 à 15h
 Date et heure limite de dépôts Offre :
 30/07/2024 à 17h.

Service de Presse En Ligne

www.sisteronjournal.com/
 rubrique annonces légales

Néant :

Balade à deux voix avec Éliane et Sylvain



Tous les deux ans, Éliane Michel, présidente de l'association 'Les Amis de Paul Arène', et Sylvain Roustan du Service Culture de la ville de Sisteron, proposent une visite d'un lieu dont le thème n'est dévoilé qu'au dernier moment. Il s'agit d'une balade originale, rythmée par des extraits des poèmes de Paul Arène, et des explications érudites touchant au patrimoine de Sisteron.

Visite de plusieurs patrimoines

Il y a quatre ans, les visiteurs ont découvert la cathédrale Notre Dame des Pommiers, puis deux ans plus tard, le couvent des Dominicains à La Baume et le cloître Saint Dominique. Cette année, il n'a pas fallu marcher bien longtemps pour la vingtaine de personnes intéressées au départ de l'Office du Tourisme de Sisteron, pour découvrir les vestiges d'anciennes constructions et chapelles, bien remaniées par le temps et l'Histoire, que Paul Arène a parcourues et évoquées dans ses écrits.

Départ derrière la Poste centrale à la découverte des anciens tribunaux et pri-

son, puis, rue de Jalet où se trouve la chapelle catholique, aujourd'hui Église Protestante Unie. En face, les tours et vestiges de remparts, principaux témoins des anciennes fortifications érigées autour de la ville ancienne de Sisteron au 14e siècle. Déambulation vers l'hôpital de Sisteron, après avoir évoqué, bien que souvent peu discernables, l'ancien couvent de la Visitation, les Ursulines, le couvent des Cordeliers qui malheureusement ne se visite pas. La balade devait se terminer par le vieil Hôpital de la Charité et sa chapelle inscrite aux Monuments Historiques en 1989, signalée à l'extérieur par un clocheton, fermée au moment de la visite. Les participants, quoique parfois frustrés de ne pas pouvoir pénétrer dans ces lieux, ont été ravis de cette déambulation, des explications pleines d'humour de Sylvain Roustan et des extraits littéraires de Paul Arène contés avec beaucoup d'élégance par Éliane Michel.

André Bach

bachsisteron@gmail.com

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| H | I | S | T | O | R | I | Q | U | E | S | N | M | O | N | U | M | E | N | T | S | T | Ç |
| K | Z | Y | A | C | D | J | R | V | V | X | S | B | E | L | L | E | P | A | H | C | G | T |
| A | V | A | D | K | S | B | Q | M | O | W | Y | W | L | G | S | E | M | E | O | P | M | |
| Ç | K | B | E | G | X | M | U | R | S | U | L | I | N | E | S | V | F | M | R | U | H | L |
| P | Ç | I | D | J | Y | Q | S | V | B | B | V | Q | G | S | J | C | M | F | T | W | B | O |
| R | N | Ç | F | O | R | T | I | F | I | C | A | T | I | O | N | S | G | U | I | J | E | Q |
| O | K | O | D | C | O | U | V | E | N | T | I | O | H | G | C | E | H | Y | O | J | L | K |
| T | C | S | I | H | Y | A | I | K | S | Ç | N | P | H | F | E | S | D | L | L | L | T | H |
| E | G | Y | S | T | R | L | P | G | B | S | X | Ç | Ç | Z | F | L | M | A | C | R | P | V |
| S | G | Ç | J | I | A | S | Z | Q | X | R | F | W | I | Y | R | I | O | L | A | D | L | |
| T | W | Ç | S | N | Y | L | Ç | X | L | O | X | E | I | S | Q | F | W | A | A | A | I | E |
| A | Y | D | X | M | Q | S | U | C | A | D | O | M | I | N | I | C | A | I | N | S | B | W |
| N | B | B | Z | Y | C | E | A | B | Ç | D | B | B | M | L | H | B | X | H | Z | E | C | Z |
| T | J | A | S | G | N | V | X | M | S | B | E | O | H | E | U | I | M | Y | U | D | F | |
| E | U | Y | X | V | L | Q | D | C | R | A | V | C | V | R | A | D | U | I | L | X | I | Z |
| X | D | I | S | C | E | R | N | A | B | L | E | S | O | N | Q | T | R | T | D | G | L | Q |
| C | J | A | L | E | T | N | Q | L | J | D | O | D | U | P | I | C | U | O | B | U | J | P |
| A | Y | U | S | K | P | L | O | I | L | A | T | B | Y | O | K | R | K | I | C | Y | D | Y |
| B | H | X | I | X | C | K | O | M | X | Q | I | M | J | D | E | N | F | S | R | V | W | Y |
| V | F | R | S | T | R | A | P | M | E | R | A | T | A | C | G | M | P | A | Q | K | A | E |
| W | W | Z | G | N | P | D | G | E | T | I | O | M | G | E | N | E | R | A | L | O | Z | D |

- ARENE
- BALADE
- CHAPELLE
- CLOITRE
- CORDELIERS
- COUVENT
- CULTURE
- DEAMBULATION
- DISCERNABLES
- DOMINICAINS
- ELIANE
- FORTIFICATIONS
- HISTORIQUES
- JALET
- MONUMENTS
- POEMES
- PROTESTANTE
- REMPARTS
- SYLVAIN
- TRIBUNAUX
- URSULINES

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 7 | 2 | | | | |
| 8 | 4 | | 6 | 3 | | | 7 |
| 3 | | | 8 | | 9 | 1 | |
| | | | 3 | | 6 | 9 | |
| 1 | 2 | | | | | 7 | 8 |
| | 7 | 6 | | 8 | | | |
| | 3 | 5 | | 1 | | | 9 |
| 7 | | | 9 | 2 | | 3 | 4 |
| | | | | 5 | 1 | | |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 3 | 2 | 4 | | | | 1 |
| 6 | | | 2 | | | 3 | 7 | 4 |
| | | | | | | | 9 | 8 |
| 7 | | 6 | | 1 | | | | 2 |
| | 2 | | | | | | 8 | |
| 9 | | | | 3 | | 6 | | 5 |
| 1 | 6 | | | | | | | |
| 2 | 7 | 9 | | | 5 | | | 6 |
| 5 | | | | | 8 | 7 | 2 | |

Toyota Occasions **HYBRIDES**

ALPES SUD AUTOS

COUP DE COEUR

GARANTIE 3 ANS

Toyota C-HR HYBRIDE

122h Distinctive 2WD E-CVT RC18
Garantie 3 ans (Crit'air 1)

12-2017 - 106 000 KM
16 900€

Tél. : 04 92 61 01 64

SISTERON - 04200

Le Kids Day de l'APACS a amusé les petits Sisteronais

Samedi dernier, le 6 juillet, l'association des commerçants du centre-ville (APACS), avec le soutien de la municipalité, a organisé une journée dédiée aux enfants (Kids Day). Des structures gonflables étaient installées rue de Provence et des jeux étaient montés dans les deux rues Droite. Un nombre considérable d'animations étaient proposées aux bambins qui n'ont pas manqué de se divertir dans de franches parties de rigolades, sous la surveillance toujours satisfaite de leurs parents. Cet événement a permis aux commerçants du centre-ville d'accueillir de nombreux clients durant toute la journée. Le maire Daniel Spagnou et Nicolas Laugier, adjoint au Commerce et à l'Artisanat, étaient des plus heureux également.



ÉPHÉMÉRIDE, MÉTÉO ET CINÉ

Du 13 au 19 juillet 2024

PRÉNOMS : Henri, Joël(le), Enrique, Harry, Henriette, Camille..., Milla, Donald, Vladimir, Carmen, Elvire, Charlotte, Carla, Charline, Karen, Kenny..., Frédéric, Frédérique, Freddy, et Frida.

DICTION : En juillet mois d'abondance, le pauvre a toujours sa pitance.

PROVERBE : Un péché d'or est suivi d'un châtiement de plomb.

CITATION : « *Le public est extraordinairement tolérant, il pardonne tout sauf le génie.* » (Oscar Wilde).

HUMOUR : Deux yaourts sont dans un ascenseur : « *Et on va à quel laitage ?* »

QUELQUES DATES DANS L'HISTOIRE

1606 : Naissance de Rembrandt, peintre, dessinateur et graveur.

1896 : Edmond de Goncourt crée par testament le prix Goncourt.

1795 : La convention adopte une première fois La Marseillaise, comme hymne national.

1908 : Première compétition féminine aux JO.

1917 : Naissance du chanteur compositeur et interprète Henri Salvador.

TENDANCE MÉTÉOROLOGIQUE

Ce samedi le soleil sera voilé par quelques nuages de hauteur. Dès dimanche le ciel bleu azur s'installera sur notre secteur et jusqu'à la fin de la semaine. Attention aux températures estivales qui pourraient monter jusqu'à 36 degrés.

LES FILMS AU CINÉMA REX

Tél. : 04 92 61 36 20

Samedi 13 juillet

Le comte de Monte-Cristo : 17h.

The Bikeriders : 15h30, 20h30.

L'enfant qui mesurait le monde : 18h.

Vice-versa 2 : 15h.

Un P'tit truc en plus : 20h30

Dimanche 14 juillet

Le comte de Monte-Cristo : 20h.

The Bikeriders : 20h30.

L'enfant qui mesurait le monde : 15h30.

Vice-versa 2 : 15h30, 17h45.

Un P'tit truc en plus : 18h.

Lundi 15 juillet

Le comte de Monte-Cristo : 18h.

The Bikeriders : 18h.

Vice-versa 2 : 15h30.

Un P'tit truc en plus : 15h30.

Mercredi 17 juillet

Horizon, saga américaine : 20h.

Moi moche et méchant 4 : 15h30, 18h15.

Le comte de Monte-Cristo : 15h.

Pourquoi tu souris : 20h30.

Vice-versa 2 : 17h30.

Vendredi 19 juillet

Horizon, saga américaine : 15h.

Moi moche et méchant 4 : 15h30, 20h30.

Le comte de Monte-Cristo : 20h.

Pourquoi tu souris : 18h30.

Vice-versa 2 : 17h30.

100 bougies pour le Tennis Club de Sisteron : un bien bel anniversaire !



Le Tennis Club de Sisteron (TCS) a été créé il y a 100 ans. Aujourd'hui, il ne compte pas moins de 137 adhérents. Le club n'a pas manqué de fêter dignement ce bel anniversaire. Pour ce faire, les membres organisateurs ont organisé une très belle journée ouverte à tous, qui s'est déroulée le samedi 29 juin dernier aux terrains de tennis du complexe sportif des Marres. Rappelons que le TCS est le 2e en région Sud à fêter ses 100 ans cette année. C'était donc très important de marquer l'événement. Il était important aussi de rassembler les anciens présidents, les anciens membres du club. Les activités ne manquaient pas, et se voulaient variées et sportives sous forme

de jeux autour du tennis. Durant toute la journée également, des ateliers d'athlétisme comprenant un parcours ont été proposés. Un défi radar (qui prend la vitesse de la balle) a ravi les sportifs (il fallait essayer de dépasser les 100km/h vis-à-vis du centenaire). Un lance balle était mis à disposition afin de faire le plus d'échanges possibles et les terrains éphémères permettaient aussi de jouer au tennis. Le magasin Intersport de Gap, tenait quant à lui, un stand d'équipements à prix attractifs, puis il raccordait ou prêtait des raquettes aux amateurs. Le club allouait lui aussi du matériel afin que tout un chacun puisse s'amuser, s'initier, et pourquoi pas, prendre finalement une

licence. Une buvette assurait la petite restauration et proposait pour le midi des hamburgers et Platine 05 assurait l'ambiance musicale de la journée, ainsi que durant la soirée. Le tennis club a ensuite offert un apéritif (préparé par le restaurant Le Segustero), accompagné par la Fanfare du Boumas, en présence de Daniel Spagnou, maire. Afin de clôturer ce bel anniversaire, un repas (préparé par la boucherie Crest de Volonne) a ravi une centaine de gourmands. Dans le même temps, Jean-François Gaumont (dit Jeff) a été mis à l'honneur pour ses 40 années en tant que professeur du club.

Delphine Lazzarotto

GBS : encore des champions !

Le samedi 6 et le dimanche 7 juillet derniers, se déroulait à Besançon le championnat de France double. L'équipe mixte Celio Leone et Emma Escalier s'est inclinée en quart de finale au terme d'un très beau parcours. Par contre, la doublette composée de Monique Orsoni et Sylviane Freyner a réalisé le parcours sans faute et devient au terme de la compétition championne de France en F3 : « La GBS est très heureuse de ce deuxième titre sur la saison écoulée, et la moisson n'est peut être pas encore terminée puisque se profile en août le championnat de France en simple » devait se féliciter le président Marc Dussailant. Sisteron-Journal félicite l'ensemble du club pour cette saison encore remarquable offerte à tous les Sisteronais.



Les pieds sur terre... la tête dans les nuages !

Il fallait lever les yeux au ciel pour admirer le spectacle. Effectivement, le club 'Model Air Club Ribierois' (MACR), organisait une rencontre amicale entre tous les clubs d'aéromodélisme de la région Sud. Les Ribierois disposent d'une piste d'envol dédiée à leur activité de pilotage d'aéronef, ce qui n'est pas toujours le cas pour les autres clubs, de ce fait, il n'est pas rare que le MACR accorde l'accès à la piste aux autres férus d'acrobaties aériennes. Dès 9 heures du matin, les passionnés étaient présents et le ballet aérien pouvait commencer. Tous les modèles faisant partie de la catégorie A, c'est-à-dire, les appareils volant sans pilote de moins de 25 kg, étaient autorisés au décollage. Les bords du tarmac offraient ainsi autant de spectacle que dans l'espace aérien de Ribiers. Tous types d'avion furent représentés, les hélicoptères, les planeurs et les amateurs de drones ont également été conviés à l'événement. Les pilotes les plus chevronnés ont eu fort à faire pour maîtriser leur bolide volant face à un vent capricieux, donnant ainsi plus de piquant à leurs cabriolets aériennes. Les rase-mottes et autres cascades tenaient en haleine et en admiration les curieux de passage. Frank Bellon, président du club organisateur de l'événement, a su attirer autant les passionnés de voltige que le simple spectateur amateur de sensations fortes.

« Les pieds sur terre... la tête dans les nuages », la devise du

club, n'a pas été choisie pour rien tant il était bon, l'espace d'un dimanche, de s'imaginer être dans la peau de Louis Blériot, célèbre aviateur ou de René Fonck, l'as des as français. Pour ceux qui n'ont pas pu être présents ce jour, le président du 'Model Air Club Ribierois', réitère la rencontre et invite toutes les personnes à découvrir la passion de l'aéromodélisme le 15 septembre prochain. Nul doute que cette manifestation aura autant de succès que la précédente.

Serge Herrmann

Photo : ©AvosDéclics Photographie
avosdeclics@gmail.com



DANS VOTRE AGENDA

PROGRAMME CULTUREL SISTERONNAIS

Jusqu'au 4 août

Exposition de Ghislaine Fabre (dite Ghyll) à la galerie Domnine. Autodidacte, elle a découvert le pastel au début des années 2000. Lors confinement, elle a suivi des cours en ligne de 'cold wax', mélange d'huile et de cire froide.

Concert Mellophone et piano

Samedi 13 juillet (21h)

Bruno Frassanito et Antoine Rossfelder à l'église de Bevens. Dimanche 14 juillet (21h) à St-Domin ; Lundi 15 juillet (21h) à l'église de Valbelle ; Mardi 16 juillet (21h) à l'église de Noyers-sur-Jabron ; Mercredi 17 juillet (21h) à l'église de Châteauneuf-Miravail ; Jeudi 18 juillet (21h) à l'église St-Clair de Montfroc ; Vendredi 19 juillet (21h) à l'église de Vaumeilh.

Ribiers : Animation Dj

Samedi 13 juillet (19h)

Ambiance musicale au plan d'eau. Accès libre.

Sisteron : Projections de l'Horloge

Samedi 13 juillet (20h30)

Cette année, l'association Petites & Grandes Histoires SisteronNaises vous invite à découvrir son dernier film 'Sisteron et la vallée du Jabron' sur la place de l'Horloge. Gratuit.

Volonne : Concert

Samedi 13 juillet (21h)

Le groupe OCTO, Pop-Rock-Funk, place du Châteaueu. Gratuit.

Les Mées : Ambiance musicale

Samedi 13 juillet (21h30)

Ambiance musicale et dansante sur la place de la République avec OXO Music. Accès libre.

Sisteron : Vide-greniers

Dimanche 14 juillet (6h-18h)

Très beau débarras de tout, sauf alimentaire. Sous le parking couvert et sur l'herbe.

Peyruis : Baptême de plongée

Dimanche 14 juillet (14h30-17h)

Rendez-vous à la piscine municipale. Gratuit.

Ribiers : Concert

Dimanche 14 juillet (19h30)

Le duo Apierrose, pop créatif, sur la place de la Fontaine. Repas grillades d'agneau. Accès libre.

Sisteron : Soirée dansante

Dimanche 14 juillet (21h30)

Pour la Fête Nationale, soirée dansante avec l'orchestre de Caroline Romance, place de la Mairie. Feu d'artifice tiré de la Citadelle à 22h30. Gratuit.

Sisteron : Cascades et anciens glaciers

Lundi 15 juillet (8h)

Remontons la route du temps. Randonnée pour admirer cascades et plissements géologiques. Adulte : 20 €, Enfant (-18 ans) : 10 € (sous la responsabilité d'un adulte). Tél. 06 15 61 28 55.

Thèze : Ciel mon marché !

Jeudi 18 juillet (18h-21h)

Marché de producteurs locaux et d'artisanat local Farmers and Handicrafts.

Sisteron : Concert

Jeudi 18 juillet (21h)

Il était une fois Sardou sur la place de la mairie. 3 chanteuses, 3 chanteurs, 2 danseuses, 1 chorégraphe. Gratuit.

Sisteron : Ateliers d'écriture

Jeudi 18 et vendredi 19 juillet (10h)

Ateliers d'écriture avec Alessandra Blache à la librairie Le Marque Page !

Ribiers : Concert gratuit

Vendredi 19 juillet (19h30)

Soul Waves, animation musicale de Soul Waves, duo Pop & Soul place de la Fontaine. Stands de crêpes et autres "buffets", pizzas à emporter.

Souhaitons une bonne retraite à Jean-Luc Vicat



Ils étaient nombreux à l'Hôtel de Ville de Sisteron pour souhaiter une bonne retraite à Jean-Luc Vicat, membre de la Police municipale apprécié de tous. Famille, collègues, amis, élus, sans oublier le Père Marijsse, tous ayant répondu à l'invitation du maire Daniel Spagnou.

Le Premier magistrat devait alors prononcer un discours des plus sincères : « Mon cher Jean-Luc, souvent quand on pense qu'on est à la fin de quelque chose, on est en fait presque toujours au début de quelque chose de nouveau... Ceci pourrait bien être la définition de la retraite que tu as décidé de prendre après être entré dans les services municipaux le 1er juin 1979, alors que tu avais tout juste 20 ans ! »

Le parcours de Jean-Luc Vicat

Né à Sisteron, Jean-Luc Vicat est entré en tant qu'auxiliaire de bureau, dès le 8 avril 1980, il est nommé Gardien de Police Municipale Contractuel 1er échelon. Il gravit ensuite les échelons de façon remarquable. Titularisé en novembre 1981, c'est en 1994 qu'il obtient le grade de Brigadier-chef Principal pour obtenir, le 1er novembre 2023, l'Échelon Spécial du grade de Brigadier-chef Principal de Police municipale : « Comme moi, toute la commune de Sisteron a eu l'occasion d'apprécier ta gentillesse, tes qualités d'écoute, ta très grande disponibilité et ton efficacité dans tous les domaines qui

t'ont été confiés. C'est peu dire que tu as été très apprécié de tes collègues pour ta franchise et ta cordialité. Et même les désaccords relatifs au travail, car il est légitime qu'il puisse s'en produire, tu les as toujours abordés dans un souci d'amélioration du service offert, et avec l'idée que les avis et les suggestions des autres, peuvent aussi contenir des points positifs. » Pendant les 45 années durant lesquelles il a œuvré au sein de la mairie, Jean-Luc Vicat a été au service des Sisteronais avec bienveillance et discrétion ! Daniel Spagnou devait ajouter : « Je voudrais insister sur la manière irréprochable dont tu t'es acquitté des cérémonies patriotiques qui demandent, comme chacun sait, beaucoup de savoir-faire et de précision dans leur préparation. Il en était de même pour les manifestations festives ou les tâches inhérentes aux fonctions de policier municipal. Pour tout cela, pour cette précision chirurgicale qui est la tienne, je veux personnellement te remercier en mon nom personnel et celui de la commune de Sisteron. » Il ne fait aucun doute que Jean-Luc trouvera de quoi s'occuper durant sa retraite, lui qui voue une passion pour l'opéra, Wagner, et la danse contemporaine.

Toute l'équipe du Sisteron-Journal souhaite une belle heureuse retraite à Jean-Luc Vicat, l'un de nos fidèles lecteurs.

Patrice Vernet

ABONNEMENT 1 AN : 46€

(DISTRIBUTION COMPRISE*)

*Pour l'étranger et France d'outre-mer : Frais d'expédition en sus (suivant tarif postal en vigueur.)

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

@ mail : _____

Tél. : _____ Port. : _____

JE PRÉFÈRE LE FORMAT PDF UNIQUEMENT

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE : Sisteron Journal
ADRESSE : 123, chemin de la Haute Chaumiane 04200 SISTERON

PAR MANDAT SEPA : 42€

Scannez le Qr-Code pour télécharger le document SEPA



SISTERON JOURNAL DEPUIS 1883

Il y a 100 ans à Sisteron !

1er septembre 1883 - Apparition du journal sous le nom : "Le Petit Alpin".
27 juin 1885 - "Le Petit Alpin" numéro 58 : dernière édition !
22 août 1885 - Premier numéro du "Sisteron Journal".
8 août 1914 - 1re Guerre Mondiale, le journal est en berne !
10 mai 1919 - Le Sisteron Journal fait son retour.
16 septembre 1939 - 2e Guerre Mondiale : la diffusion est encore stoppée !
12 janvier 1946 - L'hebdomadaire sisteronais reprend du service.

EXTRAITS DU SISTERON JOURNAL N°2810 Samedi 12 juillet 1924

ÉTAT-CIVIL DU 4 AU 11 JUILLET 1924

Naissance. - Marcel, Emile, Denis Arnaud, rue Droite.
Jeannine, Andrée, Yvette Mouren.

Mariages. - Entre Aimé Chauvin, employé au PLM, domicilié à Aubignosc et Yvonne Tarsac, s.p., domiciliée à Sisteron.

Citadelle de Sisteron. - M. Honnorat, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts, qui a bien voulu, en cette importante question, prêter l'appui de sa haute autorité à la municipalité de Sisteron, a reçu de M. le ministre de l'Instruction publique la lettre suivante : Monsieur le Ministre, vous avez bien voulu appeler mon attention d'une façon toute particulière sur la citadelle de Sisteron, et vous m'avez prié d'intervenir auprès des administrations intéressées à la vente de cette forteresse, aujourd'hui sans utilité militaire, pour qu'elles sursoient à son aliénation jusqu'à ce que la Commission des monuments historiques ait examiné s'il y a lieu d'en prononcer l'inscription sur la liste des édifices classés. J'ai l'honneur de vous informer que j'ai prié M. le Préfet des Basses-Alpes de me faire parvenir, dans un délai aussi court que possible, une documentation permettant à la Commission d'émettre en toute connaissance de cause un avis sur la valeur architecturale de cette Citadelle. D'autre part, l'Administration des Beaux Arts s'est mise en rapport avec la Direction Générale des Domaines et lui a demandé de vouloir bien différer la mise aux enchères publiques de cette intéressante construction, jusqu'à ce que la Commission des monuments historiques ait fait connaître sa manière de voir.

Certificat d'études. - Nous enregistrons avec plaisir le succès remporté par les élèves de nos écoles publiques de filles et de garçons à l'examen du certificat d'études. Ecole de filles, 13 présentées et 13 reçues : M. Abbôs, C. Balme-, M. Biboud, C. Bondenet (mention bien) M. Brunet, G. Clément, M. Doussoulin, M.-L. Girard, E. Guigues (mention bien), H. Moullet, Claire Revest, L. Quadri. Ecole de garçons, 7 présentés et 3 reçus : A. Lopez, J. Farine, M. Reynaud. Nos félicitations aux élèves, maîtres et maîtresses.

Programme de la Fête nationale du 14 juillet. - Dimanche 13 Juillet à 14 heures, Cours Melchior-Donnet : Grand concours de Boules sous les auspices de la Boule Sisteronnaise, à 21 heures, place de l'Horloge : Grand concert musical donné par les Touristes des Alpes. Lundi 14, tenue de l'importante foire de juillet, à 21 heures sur le pré de foire : Brillant feu d'artifice, à 22 heures, rue de Provence : Grand bal public, avec le concours de l'orchestre du Boumas.

SISTERON JOURNAL VAL DE DURANCE

Journal hebdomadaire inscrit à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse sous le numéro : 0525 I 87763

PROPRIÉTAIRE, DIRECTEUR DE PUBLICATION ET ÉDITEUR : Patrice Vernet

IMPRESSION : Imprimerie Nouvelle - Sisteron (1.200 ex)

DISTRIBUTION FRANCE ET ÉTRANGER : Services Postaux

DISTRIBUTION SISTERON, PEIPIN ET AUBIGNOSC : Maison Presse - Sisteron : 04 92 61 12 01

ANNONCES LÉGALES DÉPARTEMENT ALPES DE HAUTE PROVENCE ET SPEL : Tarif selon décrets officiels

PUBLICITÉ ET PETITE ANNONCE : 10€ HT pour 1 publication (30€ HT pour 4)

TÉL : 06 62 26 24 38 /EMAIL : contact@sisteronjournal.com